## A CROIX

**UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE.** — Une grande conférence privée, organisée sous la présidence de M. Edouard Roussel, conseiller général, aura lieu aujourd'hui samedi, 5 mai, à 8 heures et demie du soir, dans la bouloire de l'estaminet Rabo, place Saint-Martin.

Prendront la parole : M. Félix Chatteleyn, conseiller général ; M. Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour : Elections municipales. Situation.

Le Comité.

P. S. — Les adhérents qui n'auraient pas reçu leur convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## A WASQUEHAL

**AVIS DU COMITE.** — Afin d'éviter toute erreur et tout malentendu, le Comité des républicains libéraux prévient les électeurs que tous ses candidats qui ont signé son programme, s'engagent à le soutenir par tous les moyens ; ils protestent d'avance contre l'abus qui serait fait de leur nom par une inscription sur d'autres listes. Les abus de cette sorte seront poursuivis devant les tribunaux.

## A LEERS

La liste suivante des candidats aux élections de dimanche, comprenant dix-neuf conseillers sortants, sera distribuée aujourd'hui samedi aux électeurs :

1 Courier Louis, rentier, maire ; 2 Truffaut Jean-Baptiste, cultivateur, adjoint au maire ; 3 Ducatillon Constant, rentier, adjoint au maire ; 4 Leroy Frédéric, cultivateur ; 5 Duthoit Zénobe, constructeur mécanicien ; 6 Lepoutre Florentin, négociant en vins et liqueurs ; 7 Derache Henri, cultivateur, 8 Pollet Louis, cultivateur ; 9 Fournie Pierre, cultivateur ; 10 Plouvier Louis, cultivateur ; 11 Lepers Auguste, charron ; 12 Salembier Jules, fabricant de briques ; 13 Constant Louis, menuisier ; 14 Hespel Jean-Baptiste, cultivateur ; 15 Carrette Jean-Baptiste, bourrelier ; 16 Duez Henri, concierge ; 17 Duquesnoy Désiré, cultivateur ; 18 Fournier Charles fils, camionneur ; 19 Meurisse Henri, cabaretier ; 20 Picavet Eloi, cultivateur ; 21 Dhalluin Alexandre, cultivateur ; 22 Tricoit Emile, menuisier ; 23 Dupire Félix, maréchal-ferrant.

Il est à peu près certain que cette liste sera seule, son succès n'est pas douteux.

## A FLERS

L'Hôtel de-Ville de Flers, comme celui de Wasquehal, n'a pas échappé à la convoitise des collectivistes ; chaque fois que l'occasion s'est présentée, on a fait venir des orateurs lillois pour donner un coup d'épaule au comité de la section du Breucq.

Dernièrement encore, quelques jours avant la venue de M. Maxime Lecomte, les électeurs ont été conviés à une réunion présidée par le maire de Croix.

Malheureusement pour le comité, la masse des électeurs n'a pas prêté l'oreille aux beaux parleurs et pour se constituer un auditoire, ceux-ci ont dû amener leur suite avec eux. Dans cette situation critique, les collectivistes firent ce qu'ils avaient vu faire autour d'eux et se jetèrent dans les bras de quelques radicaux, mécontents et ambitieux pour qui l'occasion était belle de se remettre sur les rangs.

C'est donc aujourd'hui contre une liste radicale-socialiste que doivent lutter les républicains libéraux, du moins dans la section du Breucq ; car dans la section du Bourg, les conseillers sortants se représentent sans concurrents.

Les républicains du Breucq soutiendront vaillamment cet assaut combiné ; leur programme peu compliqué vise surtout la prospérité du hameau et l'on a déjà vu avec quelle ardeur depuis plusieurs années ils poursuivent leur but. Grâce à eux, le Breucq est pourvu d'écoles spacieuses, d'un service spécial pour état-civil et pour l'assistance médicale gratuite. Ils ont demandé et obtenu l'éclairage des rues du hameau et poursuivront de même à l'avenir toutes les améliorations possibles en faveur de leur quartier déshérité. Au point de vue administratif, ils ont donc fait leur preuve.

Au point de vue politique, ils restent les partisans résolus de la liberté de conscience, de l'amélioration du sort des ouvriers, tout en répudiant les théories subversives.

Dans ces conditions, il est impossible, croyons-nous, que la population laborieuse de Flers oublie les services rendus et rejette les garanties offertes par ses mandataires sortants. Les élections du 6 mai prochain les maintiendront tous à leur poste.

P. L.

## *Peut-on inscrire des Candidats sur une liste sans leur consentement ?*

Il nous revient que, dans un certain nombre de communes, des adversaires sans scrupules ont l'intention, afin de tromper les électeurs, de distribuer des listes en tête desquelles ils font figurer quelques-uns des candidats portés sur les listes de nos amis.

Nous croyons devoir rappeler que cette manœuvre est absolument illégale et qu'elle expose ses auteurs à des poursuites devant les tribunaux.

Nul en effet, n'a le droit d'inscrire un électeur sans son consentement sur une liste de candidats, imprimée ou distribuée publiquement. Et celui qui, malgré le refus de cet électeur, s'obstinerait à l'y inscrire ou à l'y maintenir, est passible de dommages-intérêts. (*Trib. civ. de Chinon*, 21 juin 1892 ; *tri. civ. de Doullens*, 4 novembre 1896) ; l'imprimeur lui-même est responsable, s'il n'a pas demandé son adhésion à cet électeur (Trib. civ. de Nevers, 22 juin 1888 ; Cour d'appel de Nancy, 8 mars 1893, confirmé par la Cour de Cassation, ch. civil, 24 mars 1896).

Dès lors que les candidats d'une liste ont manifesté d'une façon quelconque et connue des intéressés, poursuivre leur refus de figurer sur aucune autre liste, cela paraît suffire ; il semble inutile de transcrire leur déclaration sur papier timbré, puisqu'un simple refus oral suffirait. Mais, par surcroît de précautions et comme il s'agit d'une dépense de 0.60 centimes, peut-être serait-il préférable de le faire. Dans tous les cas, il sera plus régulier de faire légaliser les signatures.

L'affichage ou la publication dans un ou plusieurs journaux de cette déclaration n'est pas indispensable évidemment puisqu'il suffit que le refus des intéressés puisse être prouvé ; mais ce sont d'excellents moyens de faire connaître au public ce refus et de couper court chez les adversaires à tout argument fondé sur l'ignorance ou la bonne foi.

Quelle procédure suivre dans les poursuites éventuelles à exercer ? Aussitôt que l'on constatera l'inscription sur une autre liste, il faut protester publiquement et introduire immédiatement, au nom de ceux qui ont été ainsi inscrits contre leur gré, un référé devant le président du tribunal de première instance de l'arrondissement pour faire ordonner la cessation immédiate de la distribution de la liste incriminée et demander, ensuite, par voie d'assignation devant le Tribunal civil aux auteurs ou imprimeurs, des dommages-intérêts en raison du préjudice que l'abus fait de leur nom peut leur avoir causé.

Dans le cas de référé, les autres candidats de la liste dont on aurait fait cesser la distribution, ne peuvent invoquer le préjudice que leur a causé cette cessation. Cela a été jugé d'une façon très nette. (Cons. d'Et., 22 mai 1885 ; 3 février 1888 ; 23 novembre 1889 ; 6 mai 1893 ; 27 nov. 1896 ; 18 juin 1897). Pour introduire le référé, il faut s'adresser à un avoué qui fera le nécessaire.

De plus, le fait que des citoyens ont été portés contre leur gré sur une liste peut entraîner l'annulation de l'élection, s'il a eu pour but et pour résultat de déterminer le vote d'électeurs en faveur de la liste qui a employé cette manœuvre. (Cons. d'Et., 12 mai 1889 ; 8 juin 1889 ; 5 déc. 1896 ; 15 janvier 1897). Il faut évidemment prouver qu'il y a eu manœuvre. Il y a lieu également à annulation, s'il y a eu substitution de noms « à la dernière heure et à l'insu des candidats. (Cour d'appel, 6 février 1885 ; 17 juillet 1887).

---

CINQUANTE GENDARMES des brigades à pied et à cheval des environs arrivent, samedi, à Roubaix, pour assurer l'ordre pendant la journée de dimanche.

LA DOTATION DE LA JEUNESSE FRANÇAISE. — La 290e section établie à Roubaix, suit dans son développement, la progression de l'ensemble de la Société qui compte, après cinq années d'existence 150,000 adhérents, et dont le revenu moyen du capital est de 3 fr. 08 %. Dimanche, 6 mai, les adhésions et cotisations seront reçues pour le groupe ✓ (Cul-de-Four, Jean-Ghislain et Carligny) de dix heures et demie à onze heures et demie chez M. Losfeld, à « Buffon », rue de la Vigne, et de onze heures et demie à midi et demi au café Fourmisien, 28, rue du Vieil-Abreuvoir, siège social de la section.

Prochainement, trois nouveaux groupes seront créés. Ces dispositions ont été prises par le comité, afin d'assurer la continuation des bons résultats obtenus à Roubaix depuis six mois.

LA PROLONGATION DE LA FOIRE. — La Mairie nous communique la note suivante :

« Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que la durée de la foire est prolongée jusqu'au 27 de ce mois.

LA MANIFESTATION DE JEUDI SOIR. — L'individu arrêté jeudi soir rue de Tourcoing, au cours de la contre-manifestation collectiviste est un tisserand, Alphonse Lekaens, âgé de 16 ans, demeurant rue de la Basse-Masure, cour du même nom.

Il a été relaxé dans la soirée de vendredi. Il sera poursuivi en simple police pour jet de corps dur.

UN VOL AU CHAMP DE FOIRE. — Un marchand installé sur le champ de foire, M. Onzan, dit Boum-Boum, a été victime d'un vol pendant la nuit de jeudi à vendredi. Des malfaiteurs restés inconnus ont brisé la porte d'entrée de sa loge et ont enlevé du pain d'épices et du nougat pour une somme de 25 fr.

Le forain a déposé une plainte au commissariat de police du troisième arrondissement.

UNE DISPARITION. — Un vieillard, Louis Vanaertselaer, âgé de 63 ans, demeurant en logement chez M. Marissal, rue de l'Ommelet, a disparu de son domicile, mardi dernier, jour où il s'était rendu à l'hospice pour toucher sa pension. Les recherches faites pour le retrouver n'ont pas encore abouti.

LES GRÈVES. — Deux grèves ont pris fin dans la journée de vendredi. Les 44 grévistes de la filature de M. Cavrois-Mathieu, rue Capreaux, qui avaient quitté l'usine vendredi 27 avril, l'ont repris vendredi matin, après avoir obtenu satisfaction.

Les 20 rattacheurs et les 7cardeurs de la filature de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont, ont également repris le travail dans les mêmes conditions.

Par contre une nouvelle grève a éclaté dans l'établissement de MM. Richardson, manufacturiers, rue de Tourcoing, où 35 ouvriers apprêteurs ont quitté le travail vendredi matin. Ils réclament pour un travail de onze heures un salaire de douze.

Rien de nouveau dans les usines de MM. Mulliez frères, Wibaux-Florin, Dillies frères et Catteau, Paul Wattel-Ferrier et Hubaux frères.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon travaillant pour le compte de MM. Rasson et Gossart, entrepreneurs, a eu l'extrémité du médius de la main droite écrasée, par la chute d'une pierre. Le blessé, Alphonse Delcourt, âgé de 36 ans demeurant rue Royale, à Wattrelos, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers qui lui a prescrit quinze jours de repos.

— Oscar Mulliez, maçon, âgé de 27 ans, demeurant rue du Tilleul, travaillant pour le compte de M. Pennel-Deschodt, entrepreneur, s'est fait une coupure à l'annulaire de la main gauche en démontant une toiture en zinc, chez M. Paul Loth, rue de l'Hospice. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

— L'un des ouvriers de MM. Mulliez Eloy fils et Manchoulas, fabricants, s'est luxé le bras gauche en tombant pendant son travail. Le blessé, Albert Pernoit, âgé de 17 ans, demurant rue Carnot, à Wattrelos, devra subir un repos de huit jours prescrit par M. le docteur Leplat.

— Une bacheuse de l'établissement de MM. Lemaire et Dillies, filateurs, s'est blessée au pied droit, pendant son travail. M. le docteur Godefroy, qui a examiné la blessée, Marie Wattiez, âgée de 13 ans, demeurant rue des Filatures, lui a ordonné huit jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un trieur, Henri Seclin, âgé de 24 ans, demeurant rue Marengo, à Tourcoing, s'est blessé à l'index de la main droite. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— Léon Denys, âgé de 21 ans, demeurant rue Bernard, travaillant pour le compte de M. Casimir Dupuyen, entrepreneur, a été blessé au bras gauche par la chute d'une brique. M. le docteur Picquet a prescrit au blessé huit jours de repos.

— Alphonse Willaumez, peintre, âgé de 32 ans, demeurant boulevard de Fourmies, au service de MM. Boulangé et Fresnoy, fabricants, s'est fait une plaie contuse au cuir chevelu, provoquée par une chute. M. le docteur Delattre lui a prescrit huit jours de repos.

— Un apprêteur de l'établissement de MM. Wattel-Ferrier et frères, a eu le pied droit brûlé par des éclaboussures d'eau chaude. M. le docteur Montaigne, qui a examiné le blessé, François Evrard, âgé de 20 ans, demeurant rue de Soubise, cour Saint-Jean, lui a prescrit huit jours de repos.

— Le chauffeur de l'établissement de MM. Lecomte et Desprès, teinturiers-apprêteurs, a eu la main gauche brûlée par un échappement d'eau bouillante. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Butruille.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, un brouetteur, Arthur Dennery, âgé de 19 ans, demeurant rue Basse-Masure, s'est blessé au dos.

— Un emballeur du même établissement, Jules Wattremez, demeurant rue Sainte-Thérèse, s'est blessé à la main droite. Tous deux ont été l'objet de soins de M. le docteur Rousseau, qui leur a prescrit huit jours de repos.

— Clémence Lambray, étirageuse âgée de 21 ans, demeurant au hameau de Saint Liévin, à Wattrelos, occupée au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, a eu le coude droit compromé entre le chariot et le bâti de son métier. Un repos de six jours lui a été ordonné par M. le docteur Leplat.

UN ACCIDENT RUE DE LANNOY. — Un accident s'est produit vendredi matin, à dix heures, rue de Lannoy ; un ouvrier menuisier, Constant Bernard, occupé à faire des réparations dans la cuisine de M. Verlynck, était, à cet effet, monté sur une table, lorsque, par suite d'un faux mouvement, celle-ci bascula et M. Bernard tomba sur le sol ; dans sa chute il s'est blessé à la tête et aux mains. Après avoir reçu des soins sur place, M. Bernard a pu regagner son domicile à pied.

CHAPELLE DES CARMELITES. — Dimanche 6 mai, fête du Patronage de Saint Joseph, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Messes basses à 6 heures et 7 heures. Messe chantée à 8 heures. Le soir, à 5 heures, Salut solennel et Sermon. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

OUVERTURE de l'Hôtel et du Café restaurant de l'Etablissement thermal de Saint-Amand le 6 mai.

Saison thermale du 15 mai au 30 septembre.

Excursions, promenades en forêt.

**La Doctoresse**, *Mme de Puiffe de Magondeau*, par sa méthode spéciale *guérit sans opération* les maladies des femmes. 3 h. à 5 h., rue Charles Quint, 6, à Roubaix. 63215

**L'économie** doit présider à la direction du ménage, mais elle ne doit jamais porter sur la qualité de ce qui entre dans l'alimentation. — Mauvais produits, mauvaise cuisine, et mauvaise santé ! C'est surtout dans le beurre que les falsificateurs exploitent le consommateur. — Il faut donc s'adresser à des maisons sérieuses et bien se dire qu'on en a toujours pour son argent. — Le beurre d'Oostcamp qui jouit d'une vogue si méritée, arrive frais tous les jours — il est d'une pureté incomparable et se vend en ce moment 3,50 le kilog. — rue du Bois 13 et dépôts succursales.

Téléphone. — On porte à domicile. 66550

### HEM

LA GRÈVE DES OUVRIERS TEINTURIERS. — Pendant la journée de vendredi, la situation n'a pas changé. Une nouvelle entrevue des délégués ouvriers et des patrons a eu lieu dès le matin. Elle n'a pas abouti.

MM. Mulaton ont remis à la Mairie les livrets des cinquante-six apprêteurs qui ont obtenu satisfaction, mais qui se sont solidarisés avec les teinturiers pour continuer la grève.

Le bruit circule qu'un arbitrage serait sollicité auprès de M. le juge de paix de Lannoy ; aucune démarche en ce sens n'a encore été faite.

Les grévistes sont calmes. Dans la journée, plusieurs d'entre eux, autorisés par M. le Maire, ont quêté dans la commune.

### LYS

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier de la filature de MM. Delannoy, Jules Dujardin, âgé de 54 ans 1/2, s'est fait une piqûre à l'index droit avec une aiguille de machine à peigner. M. le docteur Parmentier lui a prescrit un repos de dix jours.

### ANNAPPES

UN VOL DE VIANDE. — Jeudi, dans l'après-midi, M. Philippo Emile, boucher à Annappes, rue du Jambon, après avoir abattu une vache dans la grange de M. Roussel, attenante à l'estaminet du Jambon, l'avait laissée en cet endroit, se proposant de venir la reprendre le lendemain. Quand il arriva vendredi matin, il ne fut pas peu surpris de constater que sa bête ne se trouvait plus entière.

Un voleur avait réussi à pénétrer dans la grange sans éveiller l'attention du cabaretier, en passant sous la porte qui se trouvait dans un état de délabrement assez prononcé. Il avait enlevé de cinquante à soixante livres de viande, formant les morceaux de choix. Aucune trace du voleur n'a pu être retrouvée. La gendarmerie de Lannoy a été informée de ce vol.

### Communications

ANCIENS MILITAIRES BELGES. — La réunion aura lieu, le dimanche 13 mai, chez M. O. Lefebvre, à 4 1/2 précises.

Ordre du jour : Paiement des cotisations, lecture de plusieurs lettres intéressant la Société. La réunion qui devait avoir lieu le dimanche 6 mai est reportée au dimanche suivant 13, à cause des élections municipales.

FANFARE DE BEAUREPAIRE. — Les musiciens sont priés d'assister à la répétition générale le samedi 5 courant, à 9 heures précises, le programme qui doit être exécuté le 10 juin, à Barbieux, sera mis à l'étude, présence indispensable ; questions importantes pour la sortie d'été.

**SAVONS DE TOILETTE EXTRA FINS**

**Vente au kilogramme**

Vente exceptionnelle de savons extra fins défraîchis légèrement, de la fabrication de la *Savonnerie du Congo* : articles coûtant 12 francs la douzaine de savons, vendus au rabais au prix de 5 francs 20 centimes le kilog. Octroi compris.

**L. MOISSERON, mercerie, 16, rue de Mouvaux, à Roubaix**, seul vendeur-dépositaire pour les savons défraîchis au kilog. de la Maison VICTOR VAISSIER, *Savonnerie du Congo*.

### WATTRELOS

STATISTIQUE SANITAIRE D'AVRIL. — 65 naissances d'enfants vivants : 6 mort-nés, 44 décès ; 25 mariages. Les décès se décomposent ainsi : diarrhée, gastro-entérite, dysenterie, 9 ; tuberculoses, 5 ; cancers et tumeurs, 5 ; bronchite aiguë, 4 ; pneumonie, 4 ; phtisie, 3 ; congestion cérébrale, 3, etc.

CAPTURE D'UNE EXPULSÉE A LA MARLIÈRE. La gendarmerie a arrêté vendredi à la Marlière une femme du nom de Marie Renilde Vanassche, née à Wortheghem (B) le 22 avril 1863, expulsée par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 1897.

ACCIDENT D'USINE. — Une jeune ouvrière papillonneuse de la filature Leclercq-Dupire, Ernestine Windrif, demeurant rue de la Conférence, 42, à Roubaix, est tombée sur une boîte de rouleaux et s'est foulé le pied gauche. Quinze jours de repos la remettront.

ETABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE BRIQUETERIE AU TOUQUET. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, M. Emile Décornez a été autorisé à établir au Touquet, quartier des Trois Pierres, une briqueterie flamande.

L'USINE DE RACCORDS EN FER FORGÉ dont nous avons entretenu nos lecteurs, et qui est à la veille d'être mise en exploitation à la Vieille Place, Chemin du Petit Tournay, a été autorisée par arrêté préfectoral.

**LAIT FRAIS ET CRÊME FRAICHE**

*deux fois par jour*

**Eugène Degeyter, place du Trichon, 20, Roubaix**

68015

## TOURCOING

*Les annonces pour le* JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

## CHRONIQUE ELECTORALE

Les candidats sont enfin connus de part et d'autre pour l'élection de dimanche et la comparaison entre les deux listes peut être facilement faite.

La liste de l'Union Sociale et Patriotique a été très favorablement accueillie ; sa composition dénote de la part de ceux qui l'ont élaborée un grand sens politique : toutes les opinions et toutes les classes y sont représentées. Aussi l'*Avenir* est bien embarrassé pour en faire la critique et ne trouve pas d'objections sérieuses à opposer.

Plusieurs de ces candidats, dit-il, ont déjà subi des échecs : ceci prouve que parmi nos amis il y a des gens de courage et de dévouement. Oh ! nous savons bien qu'à l'*Avenir* on ne tient guère compte des services rendus et qu'on va jusqu'à faire une sorte de reproche à un brave et digne fonctionnaire retraité la distinction qu'il a mille fois méritée, parce que ce brave fonctionnaire estime qu'il a le droit de penser autrement que les radicaux-socialistes.

Et encore, l'élément patronal est représenté... par cinq candidats, cinq sur trente-six, voyez donc !

Pour nous, nous avons toujours cru que toutes les classes devaient être représentées au sein d'une assemblée délibérante, patrons comme ouvriers, comme employés, puisque tous les citoyens contribuent, dans la mesure de leurs ressources, aux charges communes.

A l'Union Sociale et Patriotique on en a raisonné de la même façon et si on a réservé cinq sièges aux chefs d'usines ou de maisons de commerce, combien aussi en a-t-on laissés aux travailleurs de toutes les catégories ?

Voilà pour la liste de l'Union Sociale et Patriotique. Voyons l'autre, la liste issue de la coterie radicale-socialiste.

Celle-ci n'a pas été sans amener des commentaires, très peu favorables d'ailleurs.

La disparition de noms, tels que ceux de MM. Sénélar, Masure-Six, Muller, Emile Destombes, tous hommes qui avaient rendu d'incontestables services en matière administrative, a fortement ébranlé la confiance de ceux-là mêmes qui ont toujours suivi aveuglément M. Dron et on se demande, non sans quelque inquiétude, ce qu'il en adviendra de l'administration de notre importante cité avec ces nouveaux venus ou parfaitement obscurs ou notoirement connus pour avoir versé dans le collectivisme révolutionnaire.

Pour avoir voulu faire quand même de la concentration à gauche, M. Dron pourrait bien être empêché d'administrer la ville avec les collaborateurs qu'il veut se donner. Nous irons même plus loin : si M. Dron disait sincèrement sa pensée de derrière la tête, il reconnaîtrait que la direction des affaires municipales lui serait autrement facile avec les hommes de l'Union sociale et Patriotique qu'avec ses propres candidats.

La conclusion de tout ceci, c'est que tous nos amis doivent porter leurs suffrages sur les candidats de l'Union Sociale et Patriotique. Cette liste, ainsi que nous le disions hier, par l'honorabilité des hommes qui la composent, et par les principes de vraie liberté et d'égalité pour tous que ces hommes s'engagent à défendre, triomphera dimanche prochain. Il y va de l'avenir même de notre belle cité : il ne faut pas que nous fassions ici l'essai du collectivisme qu'on a tenté à Roubaix et que nos voisins vont rejeter, dimanche prochain, à une écrasante majorité.

Si des républicains très sincères, mais des hommes dignes et indépendants, n'ont pas voulu suivre plus loin M. Dron sur la pente où il est entraîné, c'est qu'il y a pour Tourcoing un véritable péril social. Ce péril, il importe de le conjurer en votant avec discipline et avec ensemble dimanche prochain de façon à assurer la victoire aux candidats de l'Union Sociale et Patriotique.

### A MOUVAUX

« Prenez mon avis » ! Ainsi peut se résumer un long factum signé d'« un groupe de patriotes authentiques » (!) qui nous semble tenir de bien près à la municipalité actuelle. Nous laisserons de côté les accusations qu'on essaie de rendre très méchantes contre l'Union Sociale et Patriotique, accusations ineptes que les actes même de l'Union Sociale et Patriotique ont péremptoirement démenties. Les malheureux, et ils sont nombreux, qui ont éprouvé l'action bienfaisante de l'institution, savent à quoi s'en tenir sur la valeur de ces allégations lancées dans un but intéressé. D'un autre côté les indigents qui ont parfois dû faire abnégation de leur liberté de penser pour ne pas perdre quelques morceaux de pain indispensables à leur subsistance s'en souviendront aussi le jour du scrutin.

Mais délaissons les attaques des « patriotes authentiques » et arrêtons-nous un instant à ce coup d'encensoir que nos édiles, pour deux jours encore, se lancent au risque de s'écraser le nez : « Nos honorables conseillers municipaux se sont montrés aussi bons administrateurs, tout en n'engageant qu'avec mesure les ressources communales. »

Pardon ! les petits commerçants qui ont vu, depuis quelques années, s'accroître leurs contributions, ne sont pas peut-être de cet avis.

« Vous avez, dites-vous, ménagé les finances communales. » L'avez-vous fait en toutes circonstances ? Rappelons un fait seulement.

Lorsque le devis pour la construction d'un hôpital (une œuvre très utile assurément et que nous ne vous reprochons pas) vint pour la première fois en discussion au Conseil municipal, ce devis s'élevait à 119.000 francs. Alors M. Louis Picavet s'éleva contre une dépense disproportionnée avec les ressources dont dispose la commune.

La majorité lui répondit bien par des sarcasmes, mais dut se rendre à l'évidence, et le devis remanié, fut réduit à 69.000 francs. C'est donc une charge de 50.000 francs que M. Louis Picavet a pas son intervention, évitée aux contribuables. Qui donc, de lui ou de vous, a engagé avec mesure les ressources communales ? Un peu plus de modestie vous irait bien mieux en pareille circonstance.

D'ailleurs toute cette réclame restera vaine. La cause est jugée à Mouveaux et la municipalité radicale-socialiste a fait son temps. Dimanche prochain, les électeurs prononceront en dernier ressort en chassant la municipalité actuelle pour la remplacer par les candidats de l'Union Sociale et Potriotique, par ces hommes si avantageusement connus dans la commune qui acceptent un mandat, ni par intérêt, ni par ambition, mais dont l'unique but est de se consacrer généreusement à la chose publique, de se dévouer pour leurs concitoyens.

***

Par arrêts du 26 avril 1900, la Cour de cassation a cassé le jugement de M. le juge de paix de Tourcoing-Sud en date du 4 mars, qui refusait la radiation des listes électorales de Mouvaux des sieurs : Jean Baptiste Boët, Emile Deroubaix, Désiré Demuynck, Eugène Deconinck, Arthur Lemaître, Alphonse Vanmullen, Louis Debondues, Gaston Kreel, Henri Meurisse, Achille Dujardin, Florent Monnier, Désiré Spriet, Louis Remaux, Théodore Obin, Paul Desurmont, Louis Deschamps, Edouard Deschamps, François Leroy, J.-B. Leroy, Henri Debuchy, Louis Marescaux, Louis Van Fleteren, Forimond Monvoisin et François d'Halluin.

Par arrêts du même jour, elle a cassé les jugements du 4 mars qui refusaient la radiation de Jules Joseph Desrumaux et Fidèle Mescaert.

***

**AVIS A NOS AMIS.** — Nous prions nos amis de surveiller les urnes dimanche, et leur rappelons que l'article 32 du décret organique du 2 février 1852 dit :

« Celui qui, déchu du droit de voter, soit par suite d'une condamnation judiciaire, soit par suite d'une faillite non suivie de réhabilitation, aura voté, soit en vertu d'une inscription sur les listes antérieures à sa déchéance, soit en vertu d'une inscription postérieure, mais opérée sans sa participation, sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois et d'une amende de 20 à 500 francs.

***

L'affiche suivante a été placardée à Mouvaux :

PROGRAMME
DES CANDIDATS RÉPUBLICAINS PROGRESSISTES

« Electeurs !

» Vous connaissez nos idées ; nous sommes tous, vous le savez, partisans résolus de l'idée républicaine et adversaires non moins déterminés des partis extrêmes : Collectivistes-Sans Patrie ou tenants de régime disparus.

Toutefois nous tenons à préciser quel sera notre programme, quelles réformes nous essaierons de faire aboutir.

Au point de vue politique :

1° Nous bannirons toute politique au sein du conseil municipal : nous serons des hommes, préoccupés avant tout des intérêts financiers, matériels et moraux de la commune ;

2° Nous laisserons à chaque citoyen la liberté de mettre ses enfants à l'école municipale ou à l'école libre ; quel que soit leur choix, ils recevront les mêmes secours, s'ils sont indigents ;

3° Nous respecterons scrupuleusement la liberté de conscience.

Au point de vue administratif :

4° En hiver, nous éclairerons le matin les rues de Roubaix et de Tourcoing, pour les nombreux ouvriers qui se rendent à leur travail.

5° Nous améliorerons l'organisation du service de l'ébouage, surtout dans le quartier des Francs, où ce service est négligé.

6° Nous nous préoccuperons d'assainir ce même quartier (les Francs), afin d'arrêter les épidémies qui y sévissent à l'état normal, depuis quatre ans.

» Nous aurons à honneur de permettre aux électeurs le contrôle de notre gestion : nous ne les exclurons pas des séances du Conseil, que nous tiendrons toujours publiquement, à moins que le huis-clos ne soit absolument nécessaire (comme pour arrêter la liste d'assistance médicale).

8° Petit Tourcoing. — Nous assurerons le nettoyage du Petit Tourcoing, particulièrement à l'intersection des rues Turgot, Faidherbe et du Vert Pré.

Nous redresserons la rue du Blanc Ballot, chemin rural n° 2.

9° Cent maisons — Nous ferons éclairer les rues Pasteur et du Congo.

10° Chemin des Duriez et route de Roubaix :

Amélioration de la voirie, éclairage du chemin des Duriez : création d'une cuvette d'aqueduc en face de la Pelle d'Or.

11° Rues de Lille, Marceau et Kléber :

Amélioration des trottoirs et du pavage. Construction d'un aqueduc rue Kléber.

12° Citadelle :

Eclairage et assainissement du quartier.

13° Rue Mirabeau :

Construction d'une cuvette d'aqueduc.

Bienfaisance publique :

14° Recours à tous les nécessiteux sans distinction d'opinion ;

15° Subventions en nature, distribuées également aux enfants pauvres de toutes les écoles.

16° Rétablissement des concerts annuels qui étaient donnés autrefois en faveur des indigents par les sociétés subventionnées.

16° Hospice :

Nous promettons de mener à bien cette œuvre humanitaire si digne d'intérêt.

Nous encouragerons de toutes nos forces la Société philanthropique à qui remonte la généreuse initiative de la création de l'hospice. Nous organiserons des fêtes et concerts à cet effet.

18° En attendant que l'hospice soit achevé, nous augmenterons les secours aux vieillards.

19° Nous ferons distribuer les secours du Bureau de bien-

---

FEUILLETON DU 6 MAI. — N° 21

# LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

IX

**LES MILLIONS DE M. CHAMPAGNEY**

Tout le monde éclata de rire autour de la table, d'autant que l'accent et la mimique de Joë Fergusson donnaient l'allure la plus drôlatique à tout ce qu'il disait.

M. Champagney demanda alors :

— Ferez-vous votre voyage de noces sur l'« Enchantress » ?

L'armateur, tout en riant, ramenait la conversation au seul point qui l'intéressât vraiment ce soir là. Tous les petits apartés cessèrent aussitôt et tous les yeux se fixèrent sur Joë.

— Ces dames, reprit Champagney, attendent que vous leur racontiez l'histoire de votre naufrage.

Joë se tourna vers Claude :

— C'est à lui, dit-il.

Claude protesta, avec une sincère modestie :

— Le mot de naufrage est exagéré, comme serait celui de sauvetage. J'ai simplement un peu aidé M. Fergusson, dont le navire avait quelque mal à tenir la mer...

— Ah ! par exemple ! s'écria Fergusson, en tapant sur la table et brisant un petit verre et une coupe de champagne.

Mais un si mince incident ne le troubla nullement, ce qui fit songer à Berthe qu'il devait briser pas mal de vaisselle quand il avait bien dîné, et lui inspira de la compassion pour l'aristocratique miss anglaise qui allait épouser ce « drôle de corps ! »

— Par exemple ! répétait Fergusson. J'étais sans pilote, à la hauteur des rochers du Calvados, par un mauvais temps qui tournait au sud à l'ouest et une mer démontée, lorsque, boum ! ma machine saute en l'air, emportant la moitié du pont, le grand mât et la misaine. Je ne vous parle pas d'un petit incendie qu'on a éteint tout de suite... Une fois ces mâts bien jetés à l'eau, je ne risquais plus d'être entraîné par eux ; mais je ne pouvais plus naviguer, je n'avais qu'à me laisser emporter par le flot, qui m'aurait emporté Dieu sait où... lorsque M. Claude Champagney, avec une galanterie, une générosité dont je lui serai toujours reconnaissant, s'est offert pour me sauver.

A ces mots de générosité, de galanterie, M. Champagney avait dressé les oreilles et un regard inquiet s'était échappé de ses petits yeux gris. Joë Fergusson continuait, tout en dévisageant le vieil armateur d'un air légèrement goguenard :

— Oh ! je voulus faire un marché, prévenir M. Claude que j'avais une cargaison que j'évaluais à plus d'un million... Mon sauveur ne me permit pas d'achever. Il n'entendait pas faire le corsaire avec moi ; il me demanda seulement une gratification pour ses matelots et, pour lui, mon amitié, que je lui ai donnée de tout cœur... Voilà bien ce qui s'appelle se conduire à la française ! Mademoiselle, je bois aux Françaises !

Il se tournait vers Berthe qui, ravie, promena un fier regard sur tous ces commerçants, par qui elle sentait bien que son frère devait être, au fond, traité de niais. Et, comme si elle avait été pour quelque chose dans la générosité de Claude, elle avait envie de leur dire :

— Voilà comment nous sommes, nous !

On trinqua bruyamment, et Claude fut félicité de « sa galanterie, de sa générosité, », ainsi que disait Fergusson ; mais on sourdait en dessous, et on trouvait qu'il fallait être ce panier percé de Claude, ce viveur bon à rien, ce fils à papa, pour se montrer d'une telle naïveté. Passer à côté de quelques centaines de mille francs, et les laisser tomber à l'eau !

Et, en regagnant le salon, on se disait à l'oreille :

— Ce que l'Australien l'a roulé, avec son amitié !

On aurait presque été tenté d'en faire des compliments de condoléances à M. Champagney père. Celui-ci, cependant, malgré l'énorme désillusion qu'il venait d'éprouver, était encore joyeux et aimable, et on pouvait supposer qu'il avait parfaitement approuvé son fils, ce qui donnait une fière idée de sa fortune. On ne le vit pas soucieux, même moins gai, pendant une minute de la soirée.

Il était comme d'habitude, un très cordial maître de maison, s'occupant de tous ses invités, donnant de remarquables cigare aux hommes et des eaux-de-vie de trente ou quarante ans, faisant servir aux femmes les plus fines et les plus douces liqueurs de Hollande, cultivant la gourmandise de chacun, tandis que Berthe accablait ses convives par un étalage de verres ciselés, de soucoupes de Saxe, de petites cuillères d'or incrustées de pierreries, de flacons comme elle seule en possédait au Havre.

Vers dix heures, après s'être beaucoup fait prier, elle consentit à chanter, accompagnée par son frère, qui la maintenait difficilement dans le respect de la mesure, la « Coupe du Roi de Thulé » et l'« Air des Bijoux », qu'elle couronna par un « si » bémol au lieu d'un « si » naturel. Elle n'en fut pas moins très applaudie et reçut les compliments envieux des mères de famille avec la dignité d'une reine.

Un peu après dix heures et demie, un grand silence régnait sur la façade de la villa.

Les invités étaient partis. Mlle Berthe, à son balcon contemplait les innombrables lumières du Havre et jouissait encore de son triomphe de tout à l'heure, car elle aimait à triompher même devant les gens commun.

Elle lança une roulade dans les airs, pensant que son père et son frère, qui se promenaient de long en large au dessous d'elle, allaient lui adresser un dernier compliment ; mais ils semblèrent ne pas l'avoir entendue et bientôt s'éloignèrent vers un petit pavillon d'angle qui est au bout de leur propriété.

Berthe se décida alors à rentrer chez elle, s'admira longuement, sonna sa femme de chambre, dont elle but amoureusement toutes les flatteries, et elle se coucha, parfaitement heureuse, et rêva d'aristocratie et de millions.

Cependant, M. Champagney et Claude, t